

**CORRIGÉ**

**- PARTIE 1 -**

**DÉTERMINER LE CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ (10 points)**

**QUESTION 1 : (2 points)**

- Sigle ANIVRP : Accord National Professionnel des Voyageurs Représentants Placiers.
- Les représentants de l'entreprise Confisud ne sont pas soumis à l'accord du 3/10/75 par décision du conseil d'état du 17/01/86. (sont exclus les professions représentées par le syndicat national de grossistes en confiserie).

**QUESTION 2 : (2 points)**

La rémunération minimale d'un VRP du commerce de gros en confiserie est inférieure à celle d'un VRP (507 fois le taux horaire du SMIC contre 520).

**QUESTION 3 : (3 points)**

Oui, sauf si l'indemnité de rupture est prévue.

**QUESTION 4 : (1 point)**

Non, elle n'est pas versée par l'employeur en cas de faute grave.

**QUESTION 5 : (2 points)**

Indemnité de clientèle : a pour objet d'assurer au représentant la réparation du préjudice que peut lui causer la perte de la clientèle.

Non, elle ne peut se cumuler ni avec l'indemnité conventionnelle de rupture, ni avec l'indemnité légale de licenciement.

**CORRIGÉ**

**- PARTIE 2 -**

**DÉTERMINER LE CADRE JURIDIQUE À RESPECTER (10 points)**

**QUESTION 1 : (1 point)**

C'est un marché oligopolistique où l'on trouve moins d'une dizaine de fabricants dont les cinq multinationales : Nestlé ; cadbury ; Kraft-Suchard-Jacobs ; Ferrero et Mars.

**QUESTION 2 : (2 points)**

- la filiale détient un tiers du marché en valeur (CA = 400 millions sur un marché de 1,2 milliard) ;
- les ventes de l'entreprise représentent près de 40 % du marché en volume. (35 % du marché confiserie adultes et 39 % du marché confiserie enfants).

**QUESTION 3 : (3 points)**

- définition de la croissance interne : croissance par développement des capacités de production propres d'une entreprise.
- Définition de la croissance externe : croissance par rachat de capacités de production (usine, établissement, filiale, entreprise,...) appartenant à d'autres entreprises. Les modalités de la croissance externe sont principalement la fusion, l'absorption, l'apport partiel d'actifs et la prise de participation (contrôle d'une partie du capital).

**QUESTION 4 : (4 points)**

le groupe a vendu des actions à hauteur de 30 % au confiseur italien Perfetti et une autre partie du capital à des institutionnels (banque ABN Anro) et à des investisseurs particuliers.  
Le fabricant a donc retenu une croissance de type externe pour financer son expansion.

La politique du groupe en matière de croissance interne (année 2000) :

- Internationalisation de l'entreprise (implantation dans plus de 115 pays étrangers).
- Élargissement de la gamme Mentos. C'est le leader (ou phare) du groupe avec 50 % des ventes.
- Signature de partenariat de distribution avec les fabricants Pez et Chupa Chups.